

Rapport de transparence

28-05-2022



Sommaire



- 1 – Champs d’application du rapport de transparence
- 2 – Groupe Yzico : organisation et gouvernance
- 3 – Engagement qualité, indépendance et formation
- 4 – Politique de rémunération et rotation des associés
- 5 – Annexes

01

**Champ
d'application du
rapport de
transparence**

1 – Champ d'application du rapport de transparence



Il est rappelé que le rapport de transparence a été établi conformément à l'article 13 du règlement 537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article R 823-21 du code de commerce.

Le présent rapport est émis par un cabinet d'audit procédant au contrôle légal des comptes d'Entités d'Intérêt Public. Il s'agit en France, de commissaires aux comptes remplissant les conditions visées aux dispositions du titre II du Livre VIII du Code de commerce.

Pour rappel, les Entités d'Intérêt Public sont définies à l'article L820-1 du code de commerce. Leur définition a été introduite en droit français par l'ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016, pour transposer le règlement européen 537/2014 du 16 avril 2014.

02

**Groupe Yzico :
organisation et
gouvernance**

2 – Groupe Yzico : organisation et gouvernance



- **Historique**

Le groupe Yzico est issu de la fusion des sociétés Enerys et Chevry en 2013.

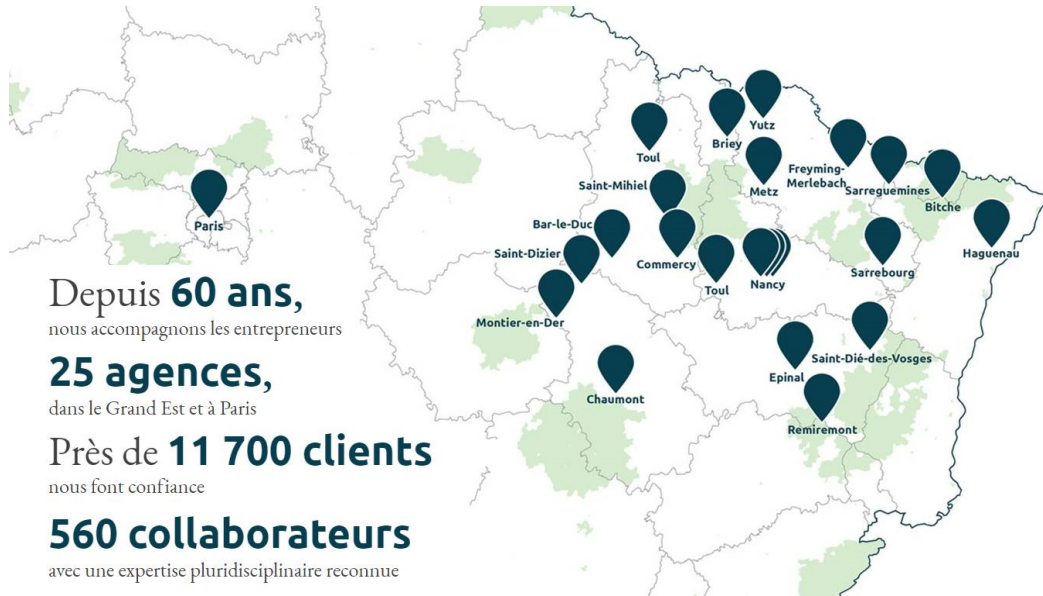
En avril 2021, le rapprochement d'Yzico et d'Expertis CFE aboutit à la création d'un groupe de 520 collaborateurs à travers 24 agences, membre du groupement France Défi ayant pour ambition de mutualiser les compétences pour accompagner l'entreprise et le chef d'entreprise au plus près,

Après cette première année de fusion, notre entreprise composée d'équipes lorraines, alsaciennes, parisiennes et champardennaises, ancrées depuis des décennies dans le Grand Est, assure une connaissance parfaite du territoire, pour comprendre le marché dans lequel évolue nos clients-entrepreneurs. Anticiper et accompagner le dirigeant dans un monde en perpétuel mouvement constitue l'ADN de notre entreprise.

2 – Groupe Yzico : organisation et gouvernance



• Activités du groupe



Nos Services

- La Maison du Droit
- Droit des affaires
- Juridique social
- Patrimoine
- Conseils
- Patrimoine
- Prévoyance retraite
- Ressources Humaines
- Accompagnement CSE

- Comptabilité
- Supports
- Paie - social
- Collecte des données
- Révision
- Accompagnement

Nos Métiers

- Ressources Humaines
- Administratif & financier
- Secrétariat Général
- Communication
- Pôle Méthodes "Comptable"
- Facturation
- Système d'information
- Pôle Méthodes "Digital"
- Pôle Méthodes "Social"

2 – Groupe Yzico : organisation et gouvernance



• Activités du groupe

L'activité de commissariat aux comptes est exercée à travers 5 structures,

filiales du groupe :

- Yzico Audit,
- Yzico
- Expertis Partenaires & Associés
- Expertis CFE Audit & Conseils
- YS Audit

• Les chiffres clés

Le Groupe Yzico exerce ses activités de commissariat aux comptes et de conseil aux TPE / PME sur l'ensemble du territoire français et réalise en 2020/2021 un chiffre d'affaires consolidé de 43,9 M€. L'ensemble des filiales du groupe clôture au 31 août.

Sur cet exercice, l'activité commissariat aux comptes a dégagé un chiffre d'affaires de 3,3M€, se décomposant de la manière suivante en M€ :

- Honoraires EIP : 0,025 M€
- Honoraires non EIP : 3,275 M€

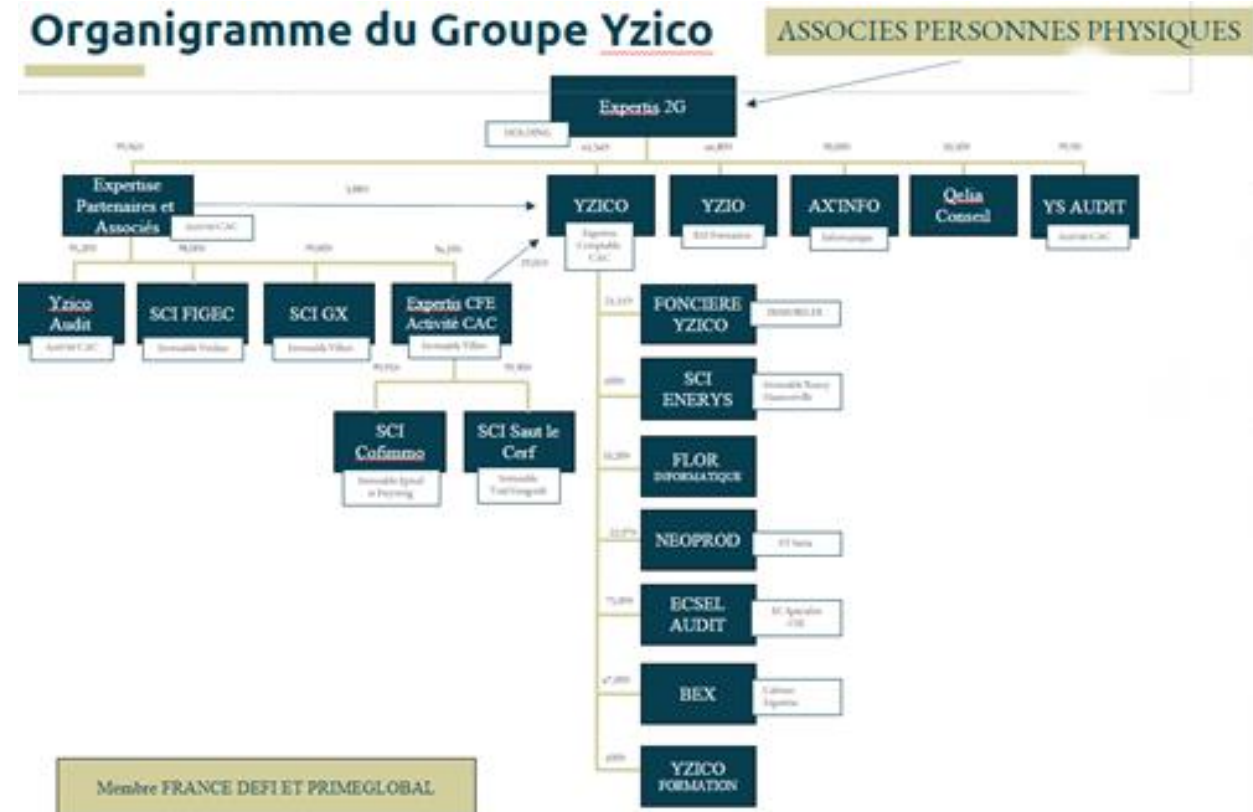
2 – Groupe Yzico : organisation et gouvernance



• Structure juridique

Le groupe est détenu par 44 associés, intégrant des profils variés, non diplômés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes afin de promouvoir les compétences multiples nécessaires pour accompagner nos clients à 360°.

Associés commissaires aux comptes et Expert comptables	27
Associés experts comptables	7
Associés autres formations (avocat, DRH, informaticien, responsable de site)	10



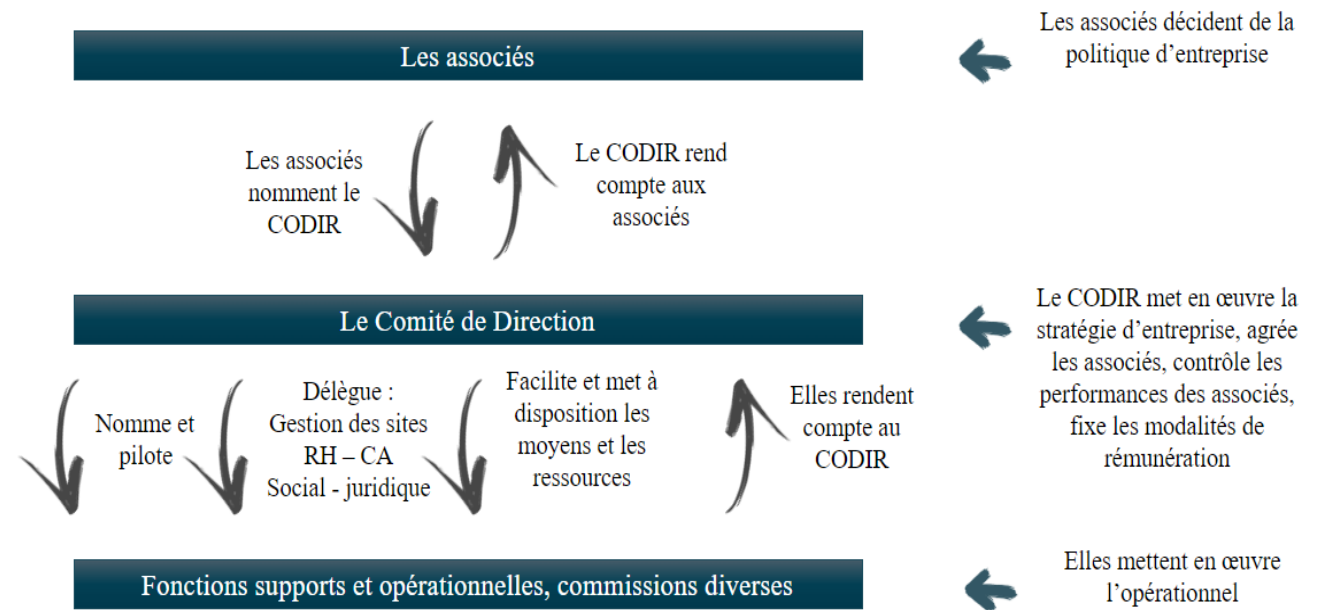
2 – Groupe Yzico : organisation et gouvernance



• Gouvernance

Le collège des Associés a nommé un comité de direction composé de 5 associés représenté par une présidente, Valérie-Creusot Rivière et un Directeur Général, Yann Ollivier.

La collectivité des associés se réunit régulièrement et se prononce sur les grandes orientations stratégiques (développement, évolution du capital, partenariats, etc.) proposées et mises en place par le comité de direction.



03

**Engagement
qualité,
indépendance et
formation**

3 – Engagement qualité, indépendance et formation

- **Contrôle de qualité interne**

L'entreprise YZICO a mis en place une procédure de contrôle qualité a posteriori de la réalisation des missions. Une sélection de mandats est contrôlée chaque année, avec pour objectif le contrôle d'un mandat de chaque associé signataire du groupe. Cette démarche de contrôle qualité permet de s'assurer du respect du manuel de procédures, de sa compréhension par les équipes et d'identifier les éventuelles faiblesses. Les remarques des contrôles font l'objet de mesures correctives adaptées en cas de point d'amélioration détecté.

Cette démarche permet également d'informer les collaborateurs de l'importance de certaines procédures lorsque celles-ci ne sont pas réalisées et ainsi de les associer à la politique qualité de notre société.

En complément, une revue indépendante est réalisée pour tout dossier identifié à risque de part son activité, sa situation géographique ou d'autres critères.

- **Date du dernier contrôle qualité**

Le dernier contrôle qualité de la CNCC a été conduit par le H3C en décembre 2017 pour Yizco et décembre 2020 pour Expertis.

3 – Engagement qualité, indépendance et formation



• Indépendance

L'indépendance est le socle même de notre profession et le Groupe Yzico y attache une importance particulière et veille au respect des règles du code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Le Groupe a mis en place des procédures pour identifier, dans la démarche d'acceptation du nouveau client, les situations de possible conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance.

Tous les associés et collaborateurs du Groupe sont tenus de respecter les règles d'indépendance de la profession en respectant les procédures suivantes:

établir une déclaration d'indépendance à chaque personne travaillant sur un dossier, vis à-vis de l'entité contrôlée, et ce à chaque exercice.

établir annuellement une déclaration d'indépendance à l'ensemble des Associés, avec laquelle est fournie une liste de tous les dossiers dans lesquels un cabinet du groupe est titulaire.

3 – Engagement qualité, indépendance et formation

• Ressources humaines audit

Le commissariat aux comptes est exercé par une équipe de 43 personnes dont :

- 27 commissaires aux comptes signataires
- 9 collaborateurs spécialisés et 1 secrétaire entièrement dédiés à l'Audit
- une trentaine d'intervenants polyvalents, essentiellement des experts-comptables stagiaires.

Chacun reçoit chaque année une formation en commissariat aux comptes lui permettant de comprendre et d'utiliser le référentiel de travail spécifique aux missions de commissariat aux comptes.

• Formation continue des collaborateurs

Il existe un plan de développement des compétences au sein du cabinet, qui concerne l'ensemble des collaborateurs et des Associés. Nous conservons dans le dossier de chaque personne concernée les attestations de présence aux formations.

Le comité de formation se réunit chaque année au cours du premier trimestre afin de définir le plan de développement des compétences annuel. Il est ensuite complété une fois par an lors des entretiens de suivi des objectifs annuels de chacun afin de s'assurer de l'évaluation périodique des connaissances et de la formation continue à l'intérieur du cabinet

3 – Engagement qualité, indépendance et formation



- **Formation continue des commissaires aux comptes**

La formation professionnelle continue assure la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes.

La durée de la formation professionnelle est d'au moins 120 heures au cours de 3 années consécutives ; 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année.

04

Politique de rémunération et rotation des associés

4 – Politique de rémunération et rotation des associés

- **Rémunération**

Une grille de rémunération est établie chaque année reprenant un certain nombre de critères traduisant la contribution de chaque associé au développement, au fonctionnement et à la notoriété du cabinet. Cette rémunération, déterminée et discutée en début d'année peut être augmentée d'une part variable, fonction des résultats de chaque unité dans le résultat global du groupe.

- **Rotation**

Les Entités d'Intérêt Public sont soumises à la rotation des mandats selon l'[article L. 823-3-1 du code de commerce](#).

Pour se conformer aux règles en matière de rotation des associés signataires sur les mandats EIP et leurs filiales significatives, le Groupe suit avec attention chacun de ces mandats et assure la transition vers un autre signataire à la fin de la période de 6 ans.

4 – Politique de rémunération et rotation des associés



Les associés signataires de mandats pour le groupe Yzico sont :

STEFANIE BAUCHE	CHRISTOPHE EYGONNET
ARMELLE BRICHLER	FRIEDRICH ALEXANDRE
VALERIE CREUSOT	SYLVIA BRAND
CEDRIC HERMAL	CEDRIC HAUS
EDMOND LUC	DOMINIQUE HURSTEL
ISABELLE METAIS	SEBASTIEN LEINHEISER
FREDERIC PETITDEMANGE	BERTRAND LEGER
RACHEL PETITDEMANGE	FRANCK DIDIER
GEROME COLLILIEUX	MEDINE ANDIC
France REBESCHINI	OLLIVIER YANN
CORINNE LIMONIER	PHILIPPON MARIE NOELLE
JEAN LUC VIAUX	DIDIER TOURRE
FREDERIC MORELLI	ANTOINE VERON
SECU MANE	

05

Déclaration de la direction

5 – Déclaration de la direction

Déclarations relatives au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n° 537/2014 et de l'article R. 823-21 du Code de commerce (décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016), que :

- nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- des contrôles sont en place en vue de s'assurer du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;
- la politique de formation décrite dans le présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-21 du Code de commerce ou le cas échéant à y remédier.

Valérie Creusot- Riviere

Présidente Groupe Yzico

Yann Ollivier

Directeur Général Groupe Yzico